



PROMOTION PEA

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT CLIENT

MEXEM LTD, entreprise d'investissement constituée selon les lois de la République de Chypre, immatriculée sous le numéro 351726, ayant son siège social au 11 Anthropon Dikaiomaton, 3110 Limassol, Chypre, dûment agréée et régulée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (« CySEC ») sous le numéro de licence CIF 325/17 (ci-après dénommée « **MEXEM** », « **nous** » ou « **notre** »), ainsi que ses successeurs et ayants droit, conclut le présent accord juridique avec **la** ou **les parties** signataires de ce document (ci-après dénommées le « **Client** » ou « **vous** »).

Le présent document définit les droits et obligations respectifs des deux **Parties** dans le cadre de l'offre **Promotion PEA** (ci-après dénommée la « **Promotion** »). La Promotion est proposée exclusivement aux **Clients** de **MEXEM** remplissant les critères d'éligibilité définis dans le **présent Contrat**. Toutes les **Parties** reconnaissent et acceptent d'être liées par ces **Termes** dès l'acceptation des présentes **Conditions Générales** et dès l'accomplissement des conditions spécifiées dans l'offre.

DÉFINITION

Aux fins du présent Contrat, les termes suivants auront la signification définie ci-après :

« **Lois Applicables** » désigne l'ensemble des lois, règlements, directives et autres instruments contraignants en vigueur dans la République de Chypre ou dans toute autre juridiction dont les lois pourraient être applicables à l'exécution ou à l'interprétation du **présent Contrat**.

« **Personne Autorisée** » désigne une personne physique ou une entité juridique autorisée par le **présent Contrat** à utiliser les services et à donner des instructions.

« **Période de Validité de l'Offre** » désigne les quatre (4) mois calendaires consécutifs commençant à la date à laquelle le PEA du Client est soit nouvellement alimenté, soit effectivement transféré chez **MEXEM** et alimenté conformément aux **Critères d'Éligibilité** énoncés dans le **présent Contrat**.

« **Jour(s) Ouvré(s)** » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Chypre, entre 07h00 et 21h00 GMT.

« **Compte Client** » désigne l'ensemble des comptes ouverts auprès de **MEXEM**, incluant le PEA (« Plan d'Épargne en Actions ») et le CTO (« Compte-Titres Ordinaire »). Un compte est réputé « Ouvert » dès lors qu'il a été approuvé à la fois par **MEXEM** et Interactive

Brokers (« IB ») et qu'il a fait l'objet d'un dépôt minimum. Un compte est réputé « **Entièrement Ouvert** » lorsque, en complément de son statut de compte « **Ouvert** », au moins une (1) transaction a été exécutée sur ledit compte.

« **Date d'Entrée en Vigueur** » désigne la date à laquelle le **présent Contrat** prend effet, telle que déterminée par sa date de publication par **MEXEM** ou selon toute autre modalité communiquée au **Client**.

« **Critères d'Éligibilité** » désigne les conditions minimales qu'un **Client** doit remplir pour prétendre à la **Récompense** dans le cadre de la **Promotion PEA**, telles qu'énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du **présent Contrat**. Ces exigences incluent, sans s'y limiter :

- a) Le fait d'être résident fiscal en France ;
- b) L'ouverture d'un nouveau PEA chez **MEXEM** ou le transfert d'un PEA existant vers **MEXEM** ;
- c) L'assurance que le PEA ainsi que le CTO (« Compte-Titres Ordinaire ») correspondant sont tous deux alimentés d'un montant minimum de 1 € (un euro) chacun ; et
- d) Le maintien d'un **Compte Client Entièrement Ouvert** auprès de **MEXEM** ;

« **Client Éligible** » désigne une personne physique qui :

- a) Est résidente fiscale en France ;
- b) Remplit tous les **Critères d'Éligibilité** énoncés dans le **présent Contrat** ; et c) Satisfait à toutes les conditions de la politique d'acceptation des clients de **MEXEM**, y compris la vérification du compte, l'évaluation des risques et les procédures de conformité réglementaire

« **Compte Alimenté** » désigne un compte PEA ou CTO chez **MEXEM** ayant reçu un dépôt d'au moins 1 € (un euro) durant la **Période de Validité de la Promotion** et ayant été approuvé à la fois par **MEXEM** et par IB.

« **GMT** » (**Greenwich Mean Time**) désigne le fuseau horaire utilisé pour toutes les références aux dates limites, délais et périodes de validité au titre du **présent Contrat**, sauf indication contraire.

« **Informations** » désigne les données financières personnelles et sensibles fournies par le Client à **MEXEM** aux fins d'ouverture de compte, de conformité réglementaire, de vérification d'identité ou d'administration de la **Promotion**. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, les identifiants personnels, les coordonnées bancaires, les informations relatives au compte de trading, les déclarations de revenus, les avis d'imposition et toute autre information confidentielle raisonnablement requise pour la mise en œuvre du **présent Contrat**.



« **Groupe MEXEM** » désigne MEXEM Ltd ainsi que ses sociétés mères, filiales et entités affiliées, selon le cas.

« **Nouveau Client** » désigne une personne physique qui, pendant la **Période de Validité de la Promotion** :

- a) Ouvre un nouveau PEA auprès de **MEXEM** ; ou
- b) Transfère un PEA existant d'une autre institution financière vers **MEXEM**

conformément aux **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du **présent Contrat**, et qui n'a pas détenu de compte PEA auprès de **MEXEM** auparavant.

« **Parties** » désigne **MEXEM** et le Client qui accepte de participer à la **Promotion** conformément aux **Conditions** énoncées dans le **présent Contrat**.

« **Plateforme** » désigne la plateforme de trading en ligne d'IB à travers laquelle le **Client** peut négocier des instruments financiers et où le **Compte Client** est tenu.

« **Période de Validité de la Promotion** » désigne la période commençant le **1er avril 2026** et se terminant le **30 juin 2026** à 23h59 GMT, durant laquelle tous les **Critères d'Éligibilité** énoncés dans le **présent Contrat** doivent être remplis afin de pouvoir participer à la **Promotion PEA**.

« **Récompense** » désigne les avantages spécifiques accordés au **Client Éligible** dans le cadre de la **Promotion PEA**, au titre desquels **MEXEM** s'engage à :

- a) Rembourser les commissions de trading* sur les produits éligibles au PEA, jusqu'à un montant maximum de 250 € (deux cent cinquante euros) ; et
- b) Rembourser les frais de transfert du PEA, jusqu'à un montant maximum de 150 € (cent cinquante euros),

sous réserve des conditions énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du **présent Contrat**. La **Récompense** est disponible à condition que le **Client** : (i) soit résident fiscal en France ; (ii) maintienne un **Compte Client Entièrement Ouvert** auprès de **MEXEM** ; et (iii) satisfasse à tous les **Critères d'Éligibilité** tels qu'énoncés dans le **présent Contrat**.

« **Site Internet** » désigne www.mexem.com.

INTRODUCTION

1.1 La **Promotion PEA** de **MEXEM** (ci-après dénommée la « **Promotion** ») offre aux **Clients Éligibles** la possibilité de recevoir la **Récompense** consistant en :

- a) Le remboursement des commissions de trading* sur les produits éligibles au PEA, jusqu'à concurrence de 250 € (deux cent cinquante euros) ; et
- b) Le remboursement des frais de transfert de PEA, jusqu'à concurrence de 150 € (cent cinquante euros),

sous réserve des termes et conditions énoncés dans le **présent Contrat**.

Pour être **éligibles**, les Clients doivent soit ouvrir un nouveau PEA auprès de **MEXEM**, soit transférer un PEA existant d'une autre institution vers **MEXEM**, et doivent remplir les **Critères d'Éligibilité** spécifiés à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du **présent Contrat**.

1.2 La **Promotion** restera valide et disponible durant la **Période de Validité** de la **Promotion**, telle que définie dans la section Définitions du **présent Contrat**.

1.3 Les présentes **Conditions Générales** (les « **Conditions** ») définissent les modalités de participation à la **Promotion**.

1.4 En participant à la **Promotion**, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes **Conditions**.

1.5 **MEXEM** se réserve le droit de modifier, varier, suspendre ou annuler l'une quelconque de ces **Conditions** à sa seule discrétion et à tout moment sans préavis. De tels changements n'affecteront pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour la **Récompense** avant la date d'entrée en vigueur de la modification, variation, suspension ou annulation.

1.6 Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans l'Avertissement sur les Risques de **MEXEM**, les Conditions Générales et les autres documents juridiques applicables publiés par **MEXEM** (ensemble, les « **Documents MEXEM** »). Toute référence aux Documents **MEXEM** ci-dessous doit être interprétée en conséquence. En outre, certains services dans le cadre de cette **Promotion** peuvent être fournis par un **Partenaire Tiers** désigné par **MEXEM**.

1.7 Pour toute question concernant cette **Promotion**, y compris les demandes concernant votre éligibilité, veuillez nous contacter à l'adresse : support@mexem.com.

2. ELIGIBILITÉ ET CONDITIONS

2.1 Critères d'Éligibilité pour la Participation à la Promotion

Pour prétendre à la **Récompense** dans le cadre de cette **Promotion**, un **Client** doit remplir l'ensemble des **Critères d'Éligibilité** suivants :

2.1.1 Être un **Nouveau Client** qui :

- a) Ouvre un nouveau Plan d'Épargne en Actions (« PEA ») auprès de **MEXEM** ; ou b) Transfère un PEA existant d'une autre institution financière vers **MEXEM**.
- b) Transfère un PEA existant d'une autre institution financière vers **MEXEM**.

2.1.3 S'assurer que le PEA ainsi que le CTO correspondant chez **MEXEM** sont tous deux alimentés d'un montant minimum de 1 € (un euro) chacun.

2.1.4 Maintenir un Compte Client Entièrement Ouvert auprès de **MEXEM** pendant toute la durée de la **Période d'Avantage**, telle que définie dans le **présent Contrat**.

2.2 Activation et Durée de la Récompense

La Récompense deviendra active une fois que les **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Clause 2.1 (Critères d'Éligibilité) auront été pleinement satisfaits durant la **Période de Validité** de la **Promotion**. Le **Client** aura alors le droit de recevoir le remboursement de :

- a) Jusqu'à 250 € (deux cent cinquante euros) de commissions de trading* engagées sur des produits éligibles au PEA ; et
- b) Jusqu'à 150 € (cent cinquante euros) de frais de transfert engagés pour le transfert du PEA vers **MEXEM**.

2.2.1 La **Récompense** s'appliquera pour une période continue de quatre (4) mois calendaires, commençant à la date à laquelle le PEA est soit nouvellement alimenté, soit effectivement transféré et alimenté (la « **Période d'Avantage** »).

2.3 Modalités de Remboursement

2.3.1 Remboursement des Commissions de Trading :

Les commissions de trading remboursées dans le cadre de cette **Promotion** sont limitées au total des frais liés à l'exécution engagés par le **Client** sur les transactions effectuées via son PEA sur des instruments financiers éligibles au PEA. Seuls les frais liés à l'exécution, incluant les frais de **MEXEM** et tous les frais de bourse tiers, de réglementation ou de compensation directement associés à l'exécution des transactions, seront éligibles au

remboursement. La structure tarifaire de **MEXEM** applicable est publiée sur :
<https://www.mexem.com/fees>.

Les frais qui ne sont pas directement liés à l'exécution, incluant sans s'y limiter les abonnements aux données de marché et les taxes, sont exclus.

2.3.2 Remboursement des Frais de Transfert :

Les **Clients** transférant un PEA existant vers **MEXEM** seront remboursés jusqu'à 150 € (cent cinquante euros) des frais de transfert documentés prélevés par l'établissement sortant. Un remboursement unique sera émis après soumission et vérification d'un document officiel confirmant les frais (tel qu'un relevé de clôture ou une facture de frais).

Le remboursement sera traité trois (3) mois calendaires après le dernier des deux événements suivants :

- a) La date à laquelle le compte PEA du **Client** est alimenté conformément à la Clause 2.1.3 (Exigence d'Alimentation) ; ou
- b) La date à laquelle **MEXEM** reçoit la documentation requise confirmant les frais de transfert.

2.3.3 Traitement du Remboursement

Les remboursements des commissions de trading seront calculés sur une base mensuelle et crédités sur le CTO du **Client** dans les quinze (15) **Jours Ouvrés** suivant la fin de chaque mois calendaire au cours duquel l'activité de trading éligible a eu lieu.

Les remboursements des frais de transfert, tels que décrits à la Clause 2.3.2 (Remboursement des Frais de Transfert), seront traités trois (3) mois calendaires après la date la plus tardive entre :

- a) La date à laquelle le compte PEA du Client est alimenté, ou
- b) La date à laquelle la documentation requise confirmant les frais de transfert est reçue par **MEXEM**.

2.4 Exigences Documentaires

Pour recevoir la **Récompense**, le **Client** doit s'assurer que tous les **Critères d'Éligibilité** sont remplis durant la **Période de Validité** de la **Promotion** et fournir les éléments suivants, le cas échéant :

- a) Pour le **remboursement des frais de transfert** : une copie valide de la confirmation des frais de transfert émise par l'institution financière précédente (ex: un relevé de clôture ou une facture).
- b) Pour le **remboursement des commissions** : aucune documentation supplémentaire n'est requise, l'activité de trading éligible menée via le compte PEA du **Client** étant



examinée par **MEXEM** uniquement aux fins de calcul de la **Récompense**, conformément au **présent Contrat** et aux lois applicables sur la protection des données.

2.4.1 Seules les commissions de trading engagées pendant la **Période d'Avantage**, définie comme les quatre (4) mois calendaires consécutifs à compter de la date à laquelle le PEA du **Client** est soit nouvellement alimenté, soit effectivement transféré et alimenté, seront prises en compte pour le remboursement. L'éligibilité à la **Promotion** doit être établie pendant la **Période de Validité** de la **Promotion**, qui s'étend du **1er avril 2026** au **30 juin 2026** inclus.

2.4.2 Toute la documentation requise relative au remboursement des frais de transfert doit être envoyée à support@mexem.com. Les **Clients** peuvent également utiliser cette adresse e-mail pour toute question ou clarification concernant la **Promotion**.

2.4.3 MEXEM se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire pour vérifier toute soumission et peut rejeter les demandes de remboursement si la documentation est incomplète, inexacte ou incohérente.

2.5 MEXEM se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'amender, modifier, suspendre ou mettre fin à tout aspect de cette **Promotion**, y compris sa disponibilité, sa durée ou l'étendue de la **Récompense**, à tout moment, y compris lorsque la loi ou la réglementation l'exige. Le cas échéant, **MEXEM** informera préalablement les **Clients Éligibles** de tout changement de ce type. Tout amendement, modification ou résiliation n'affectera pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour la **Récompense** avant la date d'entrée en vigueur de l'amendement, de la modification ou de la résiliation.

2.6 La **Récompense** au titre de cette **Promotion** est personnelle à chaque **Client Éligible** et ne peut être transférée, cédée ou mise à la disposition d'un tiers.

2.7 La **Récompense** offerte dans le cadre de cette **Promotion** est soumise aux conditions générales, limitations et dispositions d'application énoncées dans les Sections 3 à 10 du **présent Contrat**.

3. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

3.1 MEXEM se réserve le droit de retenir, suspendre ou annuler la **Récompense** accordée ou ayant fait l'objet d'une tentative d'octroi dans le cadre de cette **Promotion** lorsque, à sa seule discrétion, elle détermine qu'un **Client** s'est livré, ou a tenté de se livrer, à toute activité destinée à manipuler, abuser ou compromettre la **Promotion**, ou a enfreint, ou est raisonnablement soupçonné d'avoir enfreint, toute Loi Applicable, réglementation, exigence de licence ou tout terme du **présent Contrat**. Cela inclut les situations où **MEXEM** estime raisonnablement que le **Client** a fourni des Informations fausses, inexactes, trompeuses ou incomplètes dans le cadre de sa participation à la **Promotion**, ou a agi d'une manière contraire à l'esprit ou à l'intention de la **Promotion**.

3.2 MEXEM agira en tant que seul arbitre de cette **Promotion**, des **présentes Conditions**

et de toute question découlant du **présent Contrat**. Toutes les décisions prises par **MEXEM**, y compris toute exception, interprétation ou modification des **présentes Conditions**, seront définitives et exécutoires. Le droit général de **MEXEM** d'amender, de modifier ou de mettre fin à cette **Promotion** est énoncé à la Clause 2.5 du **présent Contrat**.

3.3 Cette Promotion n'est pas ouverte aux employés de **MEXEM** ou de toute entité du Groupe **MEXEM**, ni aux employés, agents ou représentants d'entités qui sont en concurrence directe avec **MEXEM** ou tout membre du Groupe **MEXEM**.

3.4 Tout litige ou situation non expressément visé par les **présentes Conditions** sera résolu par la direction de **MEXEM** de la manière qu'elle jugera juste et raisonnable pour toutes les parties concernées. Toutes ces décisions seront définitives et exécutoires pour toutes les **Parties**.

3.5 Si une disposition des **présentes Conditions**, ou une partie de celle-ci, est ou devient illégale, invalide ou inapplicable en vertu des lois de toute juridiction, cette illégalité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes des **présentes Conditions** dans cette juridiction, pas plus qu'elle n'affectera la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute disposition dans toute autre juridiction.

3.6 Aucun manquement ou retard de **MEXEM** dans l'exercice d'un droit, d'un recours ou d'une disposition en vertu des **présentes Conditions** ne vaudra renonciation à ce droit, recours ou disposition. De même, l'exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours n'empêchera pas son exercice ultérieur ou futur.

4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

4.1 La participation à la **Promotion** ne constitue pas un conseil financier, d'investissement ou fiscal, et ne garantit aucun avantage ou rendement financier. La **Récompense** est soumise aux Critères d'Éligibilité et aux conditions énoncées dans le **présent Contrat**. **MEXEM** ne pourra être tenue responsable de tout dommage indirect, accessoire ou consécutif résultant de la participation à la **Promotion**, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de trading, la confiance accordée aux avantages promotionnels, ou les changements dans la disponibilité ou l'étendue des services tiers. Les **Clients** sont seuls responsables de la compréhension des termes de cette **Promotion** et de la prise de leurs propres décisions financières et d'investissement indépendantes.

4.2 La participation à cette **Promotion** ne constitue pas une sollicitation, une offre ou une recommandation de la part de **MEXEM** d'acheter, de vendre ou d'investir dans des instruments financiers ou de s'engager avec des services tiers. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques, y compris la perte potentielle de capital. Les **Clients** doivent examiner attentivement leur situation financière, leurs objectifs d'investissement et leur appétence au risque avant de s'engager dans une activité de trading, et il leur est conseillé de solliciter des conseils juridiques, financiers ou fiscaux indépendants, selon le cas.

4.3 La participation à cette **Promotion** ne donne droit au **Client** à aucun avantage continu ou futur au-delà de ceux expressément prévus dans le **présent Contrat**. La disponibilité de la **Promotion** et de toute offre similaire est à la discrétion de **MEXEM**, et **MEXEM** ne fait aucune déclaration ni ne prend aucun engagement concernant la disponibilité future de promotions ou d'avantages comparables.

4.4 Toutes les Informations personnelles et financières fournies par le **Client** dans le cadre de cette **Promotion** seront collectées, traitées, stockées, utilisées et divulguées conformément à la Politique de Confidentialité de **MEXEM** et à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données.

5. PROTECTION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT DU CLIENT

SOUS LE RGPD

5.1 MEXEM traite les données personnelles et financières conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD ») et à ses politiques internes de confidentialité et de traitement des données.

5.2 MEXEM collectera, traitera et stockera vos données personnelles et financières strictement dans la mesure nécessaire pour :

- a) Administrer et gérer votre participation à cette **Promotion**, y compris la vérification de l'éligibilité et la remise de la **Récompense** ; et
- b) Se conformer aux obligations légales et réglementaires de **MEXEM** en vertu des Lois Applicables, y compris les exigences imposées par la CySEC.

5.3 Les données personnelles et financières traitées par **MEXEM** aux fins de cette **Promotion** peuvent inclure, sans s'y limiter : les identifiants personnels (tels que le nom, la date de naissance, la nationalité et les coordonnées), les données financières et liées au compte, la documentation fournie lors de l'ouverture du compte et de la vérification de l'identité, et toute autre information requise pour administrer la **Promotion**, vérifier l'éligibilité à la **Récompense**, ou remplir les obligations légales et réglementaires.

5.4 Pour plus de détails sur la manière dont vos données personnelles sont collectées, utilisées, stockées et protégées, y compris vos droits en vertu du RGPD, veuillez vous référer à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**, disponible sur le site officiel de [MEXEM](#). La Politique de Confidentialité est incorporée par référence au **présent Contrat** et fait partie intégrante des **présentes Conditions**.

6. EXCLUSION DE GARANTIES / LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

6.1 MEXEM et/ou l'une de ses filiales, sociétés affiliées ou agents, ne seront pas responsables de toute perte ou dommage découlant directement ou indirectement d'événements, d'actions ou d'omissions échappant à leur contrôle raisonnable. Cela inclut, sans limitation, les pertes résultant de retards, d'interruptions ou de défaillances dans la transmission ou le traitement des ordres, des communications ou des informations dus à des défaillances des systèmes de communication, de la connectivité Internet, des fournisseurs de services tiers ou des pannes de courant.

6.2 Toute responsabilité fiscale découlant de la réception ou de l'utilisation de la **Récompense** dans le cadre de cette **Promotion** incombe à la seule responsabilité du **Client**. Lorsque la loi applicable exige que **MEXEM** retienne l'impôt et le verse à l'autorité fiscale compétente au nom du **Client**, le montant de tout avantage imposable attribué à la **Récompense** sera net de cet impôt. **MEXEM** n'assumera aucune responsabilité pour toute obligation fiscale supplémentaire qui pourrait survenir dans la juridiction du **Client** à la suite de la participation à cette **Promotion**.

6.3 Rien dans cette **Promotion** ou dans les **présentes Conditions** ne doit être interprété comme créant un partenariat, une coentreprise, une agence, une franchise, une représentation commerciale ou une relation d'emploi entre le **Client** et **MEXEM**.

6.4 Dans le cas où le **présent Contrat** serait traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra et sera considérée comme la version faisant autorité et exécutoire en cas de conflit, de divergence ou d'incohérence entre les versions linguistiques.

6.5 La **Récompense** au titre de cette **Promotion** est fournie strictement sous la forme spécifiée dans les **présentes Conditions** et ne peut être échangée, convertie ou rachetée contre tout avantage alternatif, produit ou équivalent en espèces autre que la **Récompense** expressément décrite ici, sauf disposition contraire dans les **présentes Conditions**.

6.6 Les **Clients** ne peuvent pas combiner, cumuler ou appliquer plusieurs offres promotionnelles simultanément, que ce soit par rapport au même Compte **Client** ou sur différents Comptes **Clients**, sauf autorisation expresse prévue par les conditions spécifiques de la promotion applicable.

6.6.1 MEXEM se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accorder des exceptions au cas par cas. Une telle exception doit être expressément approuvée par écrit par **MEXEM** et ne s'appliquera qu'au cas individuel pour lequel elle est accordée. Ces exceptions ne constituent pas une modification ou une renonciation à la politique promotionnelle générale de **MEXEM**.

6.7 L'éligibilité à cette **Promotion** est soumise à vérification et au plein respect des **présentes Conditions**. Tout usage abusif, manipulation ou tentative de contournement des

conditions de la **Promotion** peut entraîner la disqualification des offres promotionnelles actuelles ou futures. Toutes les décisions prises par **MEXEM** concernant l'éligibilité, les exceptions ou l'application de la **Promotion** seront définitives et exécutoires pour toutes les **Parties**.

6.8 MEXEM se réserve tous les droits non expressément accordés en vertu des **présentes Conditions**. La participation à la **Promotion** ne doit pas être interprétée comme accordant des droits, avantages ou titres supplémentaires au **Client** au-delà de ceux explicitement énoncés dans le **présent Contrat**.

7. CONFIDENTIALITÉ

7.1 MEXEM ne vend ni ne divulgue les Informations des **Clients** ou des **Clients** prospectifs à des tiers, sauf si cela est requis dans le cours normal des affaires. Ces divulgations peuvent inclure le partage d'Informations avec des employés, agents, fournisseurs de services, affiliés, partenaires bancaires ou autorités réglementaires, conformément aux Lois Applicables et à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**. Tout partage de données est effectué conformément aux principes de nécessité, de proportionnalité et de confidentialité.

7.2 Les Informations collectées par **MEXEM** peuvent être utilisées pour administrer la **Promotion** et ne seront utilisées qu'aux fins énoncées dans les **présentes Conditions** ou à d'autres fins directement liées à la **Promotion**.

7.3 Pour toutes les questions relatives au traitement des données personnelles dans le cadre de cette **Promotion**, veuillez vous référer à la Section 5 (« Protection des données et consentement du client sous le RGPD »).

8. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

8.1 En signant électroniquement le contrat de compte de **MEXEM** et la documentation associée, vous reconnaissez avoir reçu vos documents d'ouverture de compte, y compris la lettre de compte et tous les documents contenus dans le dossier de compte électronique de **MEXEM**. Vous confirmez en outre avoir lu, compris et accepté d'être lié par les termes et conditions qui y sont énoncés.

8.2 En signant le contrat de compte de **MEXEM** et les documents associés, vous consentez à ce que **MEXEM** tienne, reçoive, stocke et accède aux enregistrements électroniques de vos transactions, opérations et activités de compte, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

8.3 En participant à cette **Promotion**, vous confirmez avoir lu et compris les **présentes Conditions** dans leur intégralité et acceptez d'être lié par elles. Vous reconnaissez en outre que toute Information fournie dans le cadre de cette **Promotion** est exacte et complète au meilleur de votre connaissance.

9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

9.1 Le **présent Contrat**, ainsi que les Conditions Générales de **MEXEM**, l'Avertissement sur les Risques et toutes les politiques et procédures référencées, constituent l'intégralité de l'accord entre **MEXEM** et le **Client** en ce qui concerne la **Promotion**. Il remplace toutes les compréhensions, communications, déclarations ou accords antérieurs ou contemporains, qu'ils soient oraux ou écrits, relatifs à l'objet de cette **Promotion**.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

10.1 Le **présent Contrat**, y compris les droits et obligations des **Parties** et toute procédure judiciaire ou administrative en découlant directement ou indirectement ou de toute transaction envisagée ici, sera régi et interprété conformément aux lois de la République de Chypre. Les **Parties** se soumettent irrévocablement à la compétence non exclusive des tribunaux de Chypre pour la résolution de telles questions.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE CONTRAT CLIENT CI-DESSUS ET ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ÊTRE LIÉ PAR TOUTES LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.

La version originale en anglais, accessible via [ce lien](#), fait foi en cas de divergence d'interprétation avec la version française.